

CR du conseil du 4 mars 2025

- Délibération 9 : Adoption PPGDID

Afin d'assurer une meilleure couverture et un accès facilité pour les demandeurs de logement, le conseil approuve le plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs pour la période 2025- 2031.

Vote : Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

- Délibération 10 : Attribution de a compensation DLVA

La délibération du conseil communautaire de DLVAgglo du 10 décembre 2024 porte sur la révision libre des attributions de compensation pour 2025

Le conseil approuve les révisions libres d'attribution pour 2025 et le montant de 1130,27€ pour Saint-Martin.

Vote : Pour : 6 ; Contre : 1 ; Abstentions : 5

- Délibération 11 : Participation au risque santé

Le conseil décide :

- de **MANDATER** le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes de Haute Provence afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour les risques santé ;
- de **MANDATER** le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes de Haute Provence afin de solliciter auprès des caisses de retraite (CNRACL et IRCANTEC) la fourniture de données non nominatives relatives au sexe, à l'âge et au niveau moyen des pensions relatives à la population retraitée ;
- de **S'ENGAGER** à communiquer au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes de Haute Provence le fichier statistiques des effectifs en cause, dans les délais fixés par le CDG 04 ;
- d'**AUTORISER** Madame le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

Le Conseil Municipal **prend acte** que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 04 par délibération et étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la commune de Saint Martin de Brômes aura la faculté de ne pas signer cette convention de participation.

Vote : Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

Délibération 12 : Adoption du règlement de la crèche

Le conseil adopte le règlement de fonctionnement de la crèche municipale « Les Diablotins »

Vote : Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

Délibération 13 : Désignation de délégués au syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon.

Il faut désigner un titulaire et deux suppléants. Sont candidates comme titulaire ; Madame Laurence Dépieds, et comme suppléantes, mesdames Nicole Pianetti et Lucie Gossmann.

Vote : Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

Délibération 14 : Occupation du domaine public par ENEDIS

Le conseil accepte la redevance de 241 € d'ENEDIS pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Vote : Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0